



GUIDE DU PARENT

Coordonnées du camp de jour

Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage

Adresse : 70, rue de la Rivière

Saint-Joseph-de-Lepage

G5H 3N8

Téléphone : 418 775-4171

Télécopieur : 418 775-3004

Bureau municipal poste 2400

Salle municipale poste 2404

Courriel : stjoseph@mitis.qc.ca

Lieu du camp de jour

Salle municipale

2236, rue Principale

Renseignements généraux

Du 23 juin au 8 août inclusivement

Horaire du camp de jour

Lundi au vendredi

7 h 30 h à 17 h 15 avec service de garde

9 h à 16 h sans service de garde

Groupes d'âge

De 5 ans à 11 ans

Tarification du camp de jour

Résident

315\$/enfant avec service de garde

275\$/enfant sans service de garde

À la semaine pour résident seulement

80\$/enfant avec service de garde

60\$/enfant sans service de garde

Non-résident

365\$/enfant avec service de garde

315\$/enfant sans service de garde

Mode de paiement

Le paiement pourra se faire en 2 versements, le premier le 20 juin et le 2^e, le 20 juillet

Mode de paiement : chèque, comptant et Interac

Adresse courriel : stjoseph@mitis.qc.ca

Mot de passe « camp »

Le chandail du camp de jour est obligatoire les journées de sortie. Coût : 15 \$.

Rôles et responsabilités des parents/tuteurs

Fiche de santé



La Fiche d'inscription contient les informations essentielles à la sécurité de l'enfant. Afin de créer un milieu sécuritaire pour tous, il est de votre devoir de nous informer des changements de l'état de santé de votre enfant rapidement. Un espace est prévu à cet effet dans la fiche d'inscription et la fiche santé.

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants:

- Fièvre de 39°C ou plus;
- Diarrhée;
- Vomissements au cours des 24 dernières heures;
- Éruption cutanée non diagnostiquée;
- Maladie infectieuse;

De plus, si votre enfant est souffrant au cours d'une journée, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

Lieu du camp de jour

Le camp de jour a principalement lieu à la salle municipale, au 2236, rue Principale. À quelques reprises, ils se déplaceront pour aller à bibliothèque située au 70, rue de la Rivière (bureau municipal).

Lors de l'été, quelques sorties sont organisées. À ce moment, le transport est organisé par le camp de jour. Les parents seront avisés et devront signer une autorisation de sortie.

Matériels à apporter

Nous recommandons fortement **d'identifier le matériel de l'enfant.**

À apporter tous les jours :

- Souliers confortables et adaptés aux activités ;
- Deux collations;
- Boîte à lunch avec un repas;
- Gourde.



À laisser dans son sac au camp de jour tous les jours :

- Crème solaire, chasse-moustique;
- Maillot de bain, serviette;
- Bouteille d'eau;
- Vêtements de rechange ou plus chauds;
- Imperméable.

L'équipe du camp de jour aura tout le matériel nécessaire pour assurer le respect des mesures d'hygiène par les enfants. Quoique permis, il ne sera pas nécessaire d'inclure dans le sac de votre enfant une solution ou un gel hydroalcoolique.



Repas et collations

Tous les enfants doivent apporter un **dîner**. Aucun repas n'est servi sur place. Il y a un réfrigérateur et un micro-onde sur place.

Des pauses pour la collation sont offertes le matin et l'après-midi. Les enfants doivent apporter leurs collations de la maison. Le partage de collations est interdit en raison des allergies.

Allergies

Il est de la responsabilité du parent d'avertir les responsables du camp jour pour nous aviser de toute allergie afin de prévenir les accidents.



Code de vie

Le programme du camp de jour est un programme d'animation estival basé sur le **plaisir et le jeu, particulièrement en plein air**. Les moniteurs sont formés pour divertir et animer vos jeunes en assurant leur sécurité. Pour conserver une ambiance agréable, les règles de conduite suivantes s'appliquent :

1. **Langage** : un langage convenable et respectueux est requis en tout temps entre les enfants et envers le personnel d'animation.
2. **Respect** : aucune forme de violence n'est tolérée. Les coups, les injures et les menaces, que ce soit envers un enfant, un moniteur ou toute autre personne, de même que les bris de matériel sont **sanctionnés**.
3. **Objets personnels** : les objets personnels (jouets, cartes, téléphones) et l'argent restent à la maison (excepté les objets qui sont demandés par le moniteur spécialement pour une activité).

4. **Tenue vestimentaire** : une tenue vestimentaire convenable, adaptée aux activités et permettant de passer de longues périodes à l'extérieur, est fortement conseillée (vêtements de sport, bons souliers, etc.).

5. **Présence** : le responsable avise le moniteur si l'enfant doit quitter plus tôt. Cependant, il n'est pas nécessaire de motiver les absences de l'enfant.

Avis d'avertissement

Dans le cas de gestes violents, irrespectueux ou nuisibles à la dynamique de groupe posés par un enfant, l'équipe du camp de jour remplit un avis d'avertissement et le fait signer par le parent. Le contexte, la gravité et la fréquence du geste posé déterminent s'il s'agit d'un avis d'avertissement mineur ou majeur. Les conséquences reliées aux avis d'avertissement sont les suivantes :

Avis d'avertissement mineur : rencontre avec l'enfant et le parent. La présence du moniteur-chef peut être nécessaire dans certaines situations.

Avis d'avertissement majeur : suspension pour une durée déterminée ou retrait complet de l'enfant du programme des camps, sans possibilité de remboursement.

L'accumulation d'avis d'avertissement mineurs peut entraîner un avis d'avertissement majeur.

Lorsqu'un enfant se retrouve en **situation de désorganisation majeure** mettant en danger sa propre sécurité ou celle des autres, le parent est contacté immédiatement pour venir le ramener.



Visites et sorties

Fiche d'autorisation de sortie : avant chaque sortie vous recevrez une fiche à remplir afin de confirmer l'autorisation de votre enfant à participer à la sortie. La majorité des coûts des sorties du camp de jour font partie du prix d'inscription pour l'été complet.

IMPORTANT À SAVOIR! Votre enfant peut être exclu d'une sortie s'il présente des troubles de comportement. Vous serez avisé si tel est le cas. L'enfant devra donc rester à la maison lors de cette journée. Si votre enfant est renvoyé du camp de jour dû à son comportement, aucun remboursement ne sera accordé.

Procédures d'arrivée et de départ

Nous demandons la collaboration des parents pour l'application de cette procédure. **En aucun cas**, un enfant n'est autorisé à quitter le site avec une personne dont le nom ne figure pas au dossier sans une autorisation préalable du responsable. L'enfant ne peut pas également rejoindre l'adulte dans le stationnement ou l'entrée du bâtiment même si un contact visuel est établi avec le moniteur.

Médicaments

Votre enfant doit prendre régulièrement ou au besoin un médicament prescrit ou en vente libre?

- 1- Remplir dès que possible le formulaire d'**Autorisation de prise d'un médicament** auprès du moniteur-chef.
- 2- Remettre chaque jour ou chaque semaine le dosage requis, accompagné de la prescription (étiquette sur le pot ou note signée du parent) au moniteur-chef.



Dans le camp de jour :

- ✓ **TOUS** les médicaments sont rangés dans un endroit sécuritaire et accessible uniquement par le personnel autorisé à l'exception des doses d'adrénaline que les enfants conservent en tout temps sur eux.
 - Lors d'une sortie à l'extérieur du camp de jour, le moniteur-chef a la responsabilité d'apporter les médicaments des enfants.
- ✓ À l'heure recommandée, le moniteur accompagne l'enfant pour la prise de son médicament selon la dose indiquée et remplit le **Registre des traitements et médicaments**.

N. B. : **En aucun cas**, les moniteurs ne sont autorisés à administrer aux enfants des médicaments en vente libre (Advil, Tylenol, Benadryl, etc.).

COMMUNICATION AUX PARENTS

Facebook

Un groupe Facebook privé est disponible afin de partager des photos du camp de jour de vos jeunes, affichage des activités et des communiqués. Nous vous conseillons fortement de rejoindre le groupe Facebook, Camp de jour Saint-Joseph 2025. Vous serez admis lorsque l'inscription sera complétée.

Personne-ressource

Patrick Boileau
Agent communautaire et de loisirs
418-775-4171 poste 2405
losirs@mitis.qc.ca

Tammy Caron
Directrice générale et gref-très. DMA
418-775-4171 poste 2400
stjoseph@mitis.qc.ca